

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 18 FEVRIER 2025

DE-016-2025

Nombre de membres
afférents au CM : 10
Nombre de membres en
exercice 10
Nombre de membres
présents 06
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 09

Date de la convocation
14/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, LORIDON Pablito,

Absents non excusés : FLEURY Simon

Absent excusé représenté : LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Nelly BETEILLE)
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale dispose qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme Nelly BETEILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

Adoption du procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à main levée, cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 9

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250218-016-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025

07. PONS

